

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL1201

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 23 BIS

À l'alinéa 34, substituer au mot :

« septième »

le mot :

« huitième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de coordination.